Image not found or type unknown

problème vente véhicule

Par **tralalere**, le **12/01/2019** à **18:06**

Bonjour,

J'ai confié mon véhicule à un revendeur de voiture (dépôt vente)

Le contrôle technique stipulait " traces multiples de corrosion" en défaut mineur.

Ce garage a donc vendu ma voiture il y a plusieurs mois et l'acheteur porte plainte contre lui car le véhicule "aurait" un gros problème, le chassis "aurait une corrosion importante et perforante

Le jour de la vente, le garage m'a fait remplir une cession de véhicule, celui-ci devenait donc sa propriété.

Aujourd'hui, le garage se retourne contre moi et me demande de rembourser le véhicule à l'acheteur!

Je voudrais savoir si j'ai une quelconque responsabilité dans cette affaire sachant que ce n'est pas moi le professionnel et que le contrôle technique était clair concernant la corrosion.

Merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés